



## Commune de BERGBIETEN

Conseillers	
En Exercice :	13
Présents :	11
absents:	2
Procuration :	2

Compte-rendu des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire 19 MARS 2019**

*Convocation du 12 MARS 2019*

Sous la Présidence de M. GOETZ ALBERT – 1<sup>er</sup> adjoint

**Membres présents :**

Mmes Stéphanie HARTMANN, Régine STEIN, Françoise SIMON ,  
Mrs. Mani BENEDDINE, Thierry DENTEL, Charles GUTFREUND, Jérôme  
JOUANNEAU, Antoine JOST, David MUNOZ, Thierry WILLEM

**Membres absents excusés :**

Gérard JOST (pouvoir à Albert GOETZ, Marlène LEBOUBE (pouvoir à  
Thierry DENTEL)

**Membres absents :**

**Ordre du jour :**

- . Ouverture et désignation du secrétaire de séance.
- . Approbation du compte rendu du CM du 12 février 2019

**1. Affaires financières :**

**comptes de gestion et comptes administratifs 2018 :**

- A) Lotissement Pferchel
- B) Commune

**Budget primitif 2019 :**

- A) Vote des taux
- B) Lotissement Pferchel
- C) Commune
- D) SUBVENTIONS

- 2. **Affaire de personnel :** transformation postes
- 3. **Aménagement cimetière :** demande subvention
- 4. **Prise en charge permis poids lourds :** Remboursement
- 5. **Piste cyclable Balbronn-Bergbieten**
- 6. **Divers et informations**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint ouvre la séance à 20h23 et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Jean-Marie Rennié, correspondant des DNA.

Il transmet le bonjour de la part de M. le Maire à l'ensemble du conseil, et transmet ses remerciements pour le soutien de l'équipe dans le cadre du mandat.

**. Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2541-6 du code général des Collectivités territoriales, Mme Jocelyne Jouanneau a été désignée, à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil municipal, secrétaire de séance.

**. Approbation du compte-rendu de la séance 12 février 2019 :**

A la majorité des membres présents et représentés du conseil municipal (pour 13 (11 + 2 procurations), contre 0, abstention 0), le compte rendu de la séance du 12 février 2019 est approuvé.

**DCM2019031901 Affaire financière : Lotissement le Pferchel : Compte de gestion 2018 :**

Sur proposition du 1<sup>er</sup> adjoint et après avoir entendu le détail des réalisations de l'exercice écoulé, le conseil municipal (pour =13, contre = 0 abstention = 0), **déclare** que le Compte de gestion de Monsieur Alain LASSALLE – Trésorier de Wasselonne – n'appelle ni observation ni réserve et **décide en conséquence de l'approuver**.

**DCM2019031902 : Affaire financière : Compte administratif 2018 du budget lotissement le Pferchel**

Après avoir entendu en détail le Compte Administratif de l'exercice écoulé commenté par Le 1<sup>er</sup> adjoint,

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif de la commune comme suit :

**Lotissement « Le Pferchel » - Résultats de l'exercice**

▪ Fonctionnement

Dépenses..... 113 158.76 €

Recettes..... 0 €

Résultat de clôture de l'exercice : 113 158.76 € + report année 2017 : +280 979.63 €

**Excédent de fonctionnement de clôture : 167 820.87 €**

▪ Investissement

Dépenses.....0 €

Recettes..... 0 €

**Résultat d'investissement de clôture = 0 €**

Après en avoir délibéré, le **compte administratif** est approuvé par les membres du conseil (pour= 13, contre=0, abstention=0) avec affectation des résultats au BP 2019 de la façon suivante :

▪ Report en section de fonctionnement Recette – Art. 002 167 820.87 €

**DCM2019031903 Affaire financière : COMMUNE : Compte de gestion 2018 :**

Sur proposition du 1<sup>er</sup> adjoint et après avoir entendu le détail des réalisations de l'exercice écoulé, le conseil municipal (pour =13, contre = 0 abstention = 0), **déclare** que le Compte de gestion de Monsieur Alain LASSALLE – Trésorier de Wasselonne – n'appelle ni observation ni réserve et **décide en conséquence de l'approuver**.

**DCM20190304 Affaire financière : Compte administratif 2018 de la commune :**

Après avoir entendu en détail le Compte Administratif de l'exercice écoulé commenté par le 1<sup>er</sup> adjoint,

Le conseil municipal procède au vote du compte administratif de la commune comme suit :

▪ Fonctionnement

Dépenses..... 385 172.26 €

Recettes..... 496 375.14 €

Résultat de clôture de l'exercice : + 111 202.88 € + report année 2017 : 14 989.64 €

**Excédent de fonctionnement de clôture : 126 192.52 €**

▪ Investissement

Dépenses..... 136 451.66 €

Recettes..... 163 700.06 €

Résultat de clôture de l'exercice : + 27 248.40 € + report année 2017 : - 73 176.87 €  
**Déficit d'investissement de clôture : 45 928.47 €**

Solde des restes à réaliser : - 19 472.60 €  
Besoin de financement : 45 928.47 + 19 472.60 € = **65 401.07 €**

Après en avoir délibéré, le **compte administratif** est approuvé par les membres du conseil (pour=11, contre=0, abstention=0) avec affectation des résultats au BP 2018 de la façon suivante :

Report en section de fonctionnement Recette – Art. 002	60 791.45 €
Report en section investissement Dépense – Art. 001	45 928.47 €
Excédent de fonctionnement capitalisé Recette – Art.1068	65 401.07 €

#### **DCM2019031905 : Vote des Taux 2019 :**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint, décide :  
(pour = 13, contre =0, abstention = 0)

De conserver les mêmes taux qu'en 2018 soit :

- de voter les taux suivants :
  - Taxe d'habitation : **16.07 %**
  - Taxe foncière bâti : **12.49 %**
  - Taxe foncière non bâti : **28.97 %**

Le montant de la recette attendue est de 243 319 €

#### **DCM2019031906 : Budget primitif 2019 - LOTISSEMENT « PFERCHEL »**

Après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint qui commente le Budget primitif 2019 dont les balances sont les suivantes :

<b>Section de fonctionnement -</b>	Dépenses	<b>167 820.87 €</b>
	Recettes	<b>167 820.87 €</b>
<b>Section d'investissement -</b>	Dépenses	<b>0.00 €</b>
	Recettes	<b>0.00 €</b>

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour = 13, contre =0, abstention = 0) **vote le Budget primitif 2019** du lotissement « PFERCHEL ».

#### **DCM2019031907 : Budget primitif 2019 - COMMUNE**

Après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint qui commente le Budget primitif 2019 dont les balances sont les suivantes :

<b>Section de fonctionnement -</b>	Dépenses	<b>516 980.32 €</b>
	Recettes	<b>516 980.32 €</b>
<b>Section d'investissement -</b>	Dépenses	<b>339 376.39 €</b>
	Recettes	<b>339 376.39 €</b>

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour = 13, contre =0, abstention = 0) **vote le Budget primitif 2019** avec les opérations d'investissement suivantes :

	dépenses	recettes
164- Equipement	2 200.00 €	
204- école	1 000.00 €	
208-voirie -sécurité	5 000.00 €	
209-MAIRIE	5 000.00 €	
210- chemins ruraux	5 000.00 €	
213- acquisitions foncières	2 500.00 €	
223- accessibilité PMR	3 625.00 €	
224- Cimetière – réfection du mur	21 000.00 €	6 700.00 €
225 – Accès sécurisé piétons	34 672.60 €	15 200.00 €
227 – terrain multisport	0 €	24 000.00 €
231 – plan lumière	0 €	17 500.00 €
232 – Nouvelle école	100 000.00 €	
233 – équipement salle des fêtes	7 000.00 €	5 830.00 €
234 - Tracteur	84 000.00 €	84 000.00 €

### **DCM2019031908 : SUBVENTION COMMUNALE**

Après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint concernant des demandes de subvention émanant de 3 collégiens de Marlenheim pour un voyage à la suite d'une action menée par les collèves de Marlenheim et de la Broque.

Le premier adjoint fait la proposition de donner une subvention dans le cadre de ce voyage,

Après en avoir débattu, le conseil municipal (abstention = 4, contre = 9) décide de ne pas donner de subvention en dehors de l'école de Bergbieten et du cadre du RPI du Kelhbach, car des actions peuvent être menées par les enfants eux-mêmes pour être actifs dans le financement de leur projet (tombola, vente de gâteaux...).

### **DCM2019031909 : Affaire de personnel – transformation postes**

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération DCM2018071A du 12 juillet 2018 portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet 25/35 h à compter du 04/08/2018,

Compte tenu de l'évolution des missions techniques notamment au niveau des espaces verts où de plus en plus de main d'œuvre est demandée suite à l'interdiction d'utiliser des désherbants ou des produits phytosanitaires,

Considérant que pour maintenir un service technique efficace, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'heure de travail du 2<sup>ème</sup> agent,

Après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- Transformer le poste de 25/35 h à un temps complet de 35 h à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019
- Autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **DCM2019031910 : Affaire de personnel – transformation postes**

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Compte tenu de l'évolution des postes de travail, des missions assurées par l'agent, des besoins du service, de l'évolution de sa fiche de poste modifiée à l'occasion de cette promotion, et considérant que l'agent nommé au grade de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, remplissant les conditions et donnant satisfaction, puisse accéder au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :**

- Créer un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1er juillet 2019
- Autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **DCM2019031911 : Aménagement du cimetière de Bergbieten**

Vu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu les travaux envisagés pour aménager le cimetière à l'arrière du cimetière et pour une mise aux normes de l'entrée

Compte-tenu des devis reçus pour chiffrés les travaux

Considérant que pour mener le projet, la commune a besoin de déposer une demande d'aide DETR

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :**

- Approuver les travaux d'aménagement du cimetière,
- Approuver le plan de financement suivant :
  - Dépense :**
  - Devis SIMON Construction : 13 601.71 € HT
  - Devis Portail cimetière : 3 126.00 € HT
  - Financement :**
  - DETR subvention 40 % : 6 691.08 €
  - Autofinancement : 10 036.63 €
- Autoriser le maire à déposer une demande de subvention DETR,
- Autorise le maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux,
- Autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **DCM2019031912 : prise en charge permis poids lourds**

Vu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu l'engagement verbal de la commune à prendre 50 % en charge les frais du permis de conduire poids lourds de l'agent communal de Flexbourg

Considérant de l'utilité de ce permis dans le cadre du travail en collectivité

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :**

- Approuver le versement de 1 129 € correspondant à 50 % des factures finales présentées à la commune de FLEXBOURG,

- Noter que la dépense sera imputée sur le compte : 62878

#### **DCM20190319113 : PISTE CYCLABLE – rétrocession terrain de l'AF**

Vu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu la délibération DCM2019031101 du 11 mars 2019 de l'Association foncière de Bergbieten acceptant de rétrocéder à l'euro symbolique les parcelles situées sur la future piste cyclable et entre Balbronn et la rue des Loisirs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- D'acquérir à l'euro symbolique les terrains que l'AF rétrocède pour la piste cyclable :
  - 01-498 Balbronnfeld pour 1942 m<sup>2</sup>
  - 01-507 Balbronnfeld pour 2700 m<sup>2</sup>
  - 01-513 Balbronnfeld pour 212 m<sup>2</sup>
  - 01-497 schriessrain pour 926 m<sup>2</sup>Pour une surface totale de 5780 m<sup>2</sup>
- Prendre en charge les frais notariés de l'acquisition
- Autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision y compris l'acte notarié.

#### **DCM20190319114 : ENTREE EST – rétrocession terrain de l'AF**

Vu l'exposé du 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu la délibération DCM2019031101 du 11 mars 2019 de l'Association foncière de Bergbieten acceptant de rétrocéder à l'euro symbolique la parcelle située à l'entrée Est du village pour continuer l'embellissement de l'entrée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- D'acquérir à l'euro symbolique le terrain que l'AF rétrocède pour l'embellissement de l'entrée Est du village soit la parcelle 1-308 Rassert pour 344 m<sup>2</sup>, en y inscrivant une réserve : que la commune laisse un accès au terrain situé à côté du fossé (ouest) par ce chemin si nécessaire.
- Prendre en charge les frais notariés de l'acquisition
- Autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision y compris l'acte notarié.

#### **6. Divers et informations**

**Périscolaire Bergbieten** : La communauté de commune de la Mossig et du Vignoble a sorti un premier cahier des charges pour la consultation des architectes.

Pour extrait conforme  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
Albert GOETZ

